Canada
Province du Québec
MRC des Jardins-de-Napierville
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

RÈGLEMENT NUMÉRO RE-300 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 662 687 $ ET UN EMPRUNT DE 1 662 687 $ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS ET DE 11 PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux sur ce même chemin a été prévue au PTI 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du 4e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du conseil du 16 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection sera octroyé séance tenante à Eurovia Québec Constructions inc. suivant l'appel d'offres public conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par la Ministre tel qu'il appert à l' « Annexe A ».

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AUTORISATION DE TRAVAUX

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux sur cette même rue, selon l'estimation détaillée par Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, daté et signé en date du 12 août 2022, incluant les frais d'honoraires professionnels, les frais de financement, les imprévus et les taxes nettes, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme « Annexe B ».

ARTICLE 3 AUTORISATION DE DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 662 687 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 AUTORISATION D'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 662 687 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 PRÉLÈVEMENT DE TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 AFFECTATION DES SOLDES

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 AFFECTATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Marie-Ève Boutin Mairesse suppléante	**Isabelle Arcoite** Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION : 16 août 2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 16 août 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 23 août 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le masculin est employé pour atténuer le texte.

ANNEXE A
SOUMISSION D'EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur, Qc, J0J 1Z0
dg@sjlm.ca

Projet : **TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS ET RÉFECTION DE PONCEAUX (GEN21-1178)**

Statut légal du soumissionnaire :

Nom du soumissionnaire : Eurovia Québec Construction inc.

Adresse : Agence Chenail: 104, boul. St-Rémi, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0

Nom du représentant du soumissionnaire : Jessy Perrault, ing., Directeur de projets

Courriel : soumissions.chenail@euroviaqc.ca

No téléphone : 450-454-0000 No télécopieur : 450-454-5219

Numéro d'enregistrement auprès de la CNESST : 88731865

Numéro d'enregistrement CCQ : 64713343

NOUS, SOUSSIGNÉS DÉCLARONS :

1. Avoir soigneusement étudié les plans, devis et cahier des charges tels que décrits à la Liste des documents ;
2. Avoir visité et fait un examen personnel du site de la construction projetée et avons pris tous les renseignements nécessaires pour établir la nature des travaux à exécuter ;
3. Avoir pris connaissance et avoir bien compris toutes et chacune des dispositions prévues aux différents documents du présent appel d'offres ;
4. Avoir pris connaissance des éléments particuliers précisés à l'article 3.4 des clauses administratives particulières ;
5. Avoir déjà pris connaissance et bien connaître les documents, normes ou clauses, auxquels le présent appel d'offres réfère.

NOUS NOUS ENGAGEONS :

1. à fournir tous les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution de tous les travaux décrits aux plans et devis et tous les travaux accessoires ainsi que tous les menus travaux qui, bien qu'ils ne soient pas spécifiés dans les documents, sont usuels et nécessaires au parachèvement des divers travaux et ouvrages requis par le marché, et ce, à la satisfaction du Propriétaire et de GENEXCO;

2. à faire tous les travaux additionnels, s'il y a lieu, aux prix unitaires ici soumis, lesquels prix pourront aussi bien servir pour les diminutions que pour les extensions de l'ouvrage;
3. À terminer tous les travaux dans un délai de quarante-cinq (45) jours de calendrier l'ordre de débuter les travaux ou toutes correspondances nous signifiant que le contrat nous est accordé et à payer une pénalité de mille (1000,00 $) dollars par jour de calendrier, si nous dépassons le délai ci-haut mentionné ou la date du 20 septembre 2022.

Nous accusons réception des addenda suivants et nous déclarons que toutes les instructions contenues ont été incorporées dans la préparation de la présente soumission.

Addenda no. 1 Date 27/06/2022
2 11/07/2022
Addenda no. 3 Date 18/07/2022
4 02/08/2022

Nous joignons à la présente soumission en deux (2) copies les documents suivants :

- La formule des soumissions ;*
- La garantie de soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission, égale à 10 % du montant de la soumission BNQ 1809-900/H-2019 ;*
- La licence d'entrepreneur en construction ; *
- La résolution de compagnie habilitant à signer la soumission ;*
- La Déclaration du soumissionnaire – Annexe 2 du Règlement sur la gestion contractuelle ; *
-
- La liste des sous-traitants et fournisseurs ;
- Le calendrier des travaux ;
- L'attestation de conformité fiscale émise par l'Agence du revenu du Québec confirmant qu'il est en règle ;*

* Ces documents sont obligatoires. L'absence d'un de ces documents rend la soumission non conforme et entraîne son rejet automatique.

Nous soumettons le prix total suivant pour ces travaux.

Prix total 1 417 334,34 $, soit la somme de (en lettres) : Un million quatre cent dix-sept mille trois-cent trente-quatre dollars et trente-quatre / 100 (dollars canadiens).

Signature du représentant du Soumissionnaire

9 août 2022
Date

GENEXCO

Travaux de réfection de pavage et ponceaux

GEN21-1178

Ruisseau-des-Noyers, Saint-Jacques-le-Mineur

Bordereau de soumission - ADDENDA N04 (02-08-2022)

RÉSUMÉ PROJET - CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS

			MONTANTS
	Travaux chemin Ruisseau-des-Noyers		
1,0	Travaux de réfection du chemin Desnoyers - Pulvo. (Longueur route 3.2 km et largeur moyenne de 6m)		**959 392,82 $**
2,0	Travaux de réfection des ponceaux		**273 339,81 $**
		Sous-total	**1 232 732,63 $**

SOUS-TOTAL	**1 232 732,63 $**
T.P.S. 5 %	61 636,63 $
T.V.Q. 9,975 %	122 965,08 $
TOTAL	**1 417 334,34 $**

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
	TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DESNOYERS				
1,1	Planage du pavage existant sur 50mm d'épaisseur	19300	m^2	2,25 $	43 425,00 $
1,2	**Pulvérisation sur 3.2 km** Nettoyage de la surface, pulvérisation du pavage et de la fondation sur 300mm, incluant épandage, nivellement, compactage	19300	m^2	2,13 $	41 109,00 $
1,3	Amendement granulaire pierre 10-20mm (100mm)	4900	tonne	20,45 $	100 205,00 $
1,4	**Enrobé bitumineux** **ajustement des structures, liant d'accrochage, épandage, nivellement et compactage :** - Couche de base, 60mm d'épaisseur ESG14 **(PG64H-28)**	19300	m^2	18,29 $	352 997,00 $
	- Couche d'usure, 40mm d'épaisseur ESG10 **(PG64H-28)**	19300	m^2	13,43 $	259 199,00 $
1,5	**Nivellement des accotements et entrées charretières gravier** Nivellement des accotements avec de la pierre MG-20b sur 100mm d'épaisseur	1910	tonne	27,60 $	52 716,00 $
1,6	**Entrées charretières en pavage ESG10 (50mm d'épais)**	250	m^2	44,68 $	11 170,00 $
1,7	**Saignées** Tranchée de drainage en pierre net au 100m à la hauteur de la fondation inférieure	70	unité	412,49 $	28 874,30 $
	Organisation				
1,8	**Signalisation et organisation durant travaux** Signalisation, panneaux, organisation, etc.	1	global	36 296,48 $	36 296,48 $
1,9	**Marquage de la chaussée alkyde** Ligne de centre	3200	m. lin.	0,81 $	2 592,00 $
	Ligne de rive	6400	m. lin.	0,81 $	5 184,00 $
1,10	**Organisation de chantier**	1	global	25 625,04 $	25 625,04 $
				TOTAL PARTIE 1.0	**959 392,82 $**

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
	TRAVAUX DE RÉFECTION DES PONCEAUX				
2,1	Démolitions des ponceaux existants incluant l'excavation, les traits de scie, l'enlèvement du pavage, fondations et ponceaux existants et le transport et disposition hors site des matériaux jusqu'au niveau de l'infrastructure proposée				
	- Ponceau no15, diamètre 600mm, longueur 13.9 m	1	global	10 336,10 $	10 336,10 $
	- Ponceau no16, diamètre 600mm, longueur 13.8 m	1	global	10 291,77 $	10 291,77 $
	- Ponceau no22, diamètre 450mm, longueur 13.1 m	1	global	10 028,45 $	10 028,45 $
	- Ponceau no24, diamètre 450mm, longueur 12.0 m	1	global	9 756,25 $	9 756,25 $
	- Ponceau no25, diamètre 600mm, longueur 13.1 m	1	global	10 027,03 $	10 027,03 $
	- Ponceau no27, diamètre 450mm, longueur 12.64 m	1	global	9 919,76 $	9 919,76 $
	- Ponceau no28, diamètre 450mm, longueur 12.3 m	1	global	9 652,81 $	9 652,81 $
	- Ponceau no29, diamètre 600mm, longueur 13.0 m	1	global	9 982,69 $	9 982,69 $
	- Ponceau no34, diamètre 600mm, longueur 14.0 m	1	global	10 061,52 $	10 061,52 $
	- Ponceau no38, diamètre 450mm, longueur 13.9 m	1	global	10 156,74 $	10 156,74 $
	- Ponceau no41, diamètre 450mm, longueur 21.32 m	1	global	12 403,18 $	12 403,18 $
2,2	Conduite d'égout en béton armé TBA Classe IV avec joints de caoutchouc incluant les garnitures en caoutchouc (BNQ 2622-120), l'excavation et le remblayage.				
	- Ponceau no15, diamètre 600mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	739,41 $	11 091,15 $
	- Ponceau no16, diamètre 600mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	739,41 $	11 091,15 $
	- Ponceau no22, diamètre 450mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	679,53 $	10 192,95 $
	- Ponceau no24, diamètre 450mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	679,53 $	10 192,95 $
	- Ponceau no25, diamètre 600mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	739,41 $	11 091,15 $
	- Ponceau no27, diamètre 450mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	679,53 $	10 192,95 $
	- Ponceau no28, diamètre 450mm, longueur 12.5 m	12,5	m.lin.	767,94 $	9 599,25 $
	- Ponceau no29, diamètre 600mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	739,41 $	11 091,15 $
	- Ponceau no34, diamètre 600mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	739,41 $	11 091,15 $
	- Ponceau no38, diamètre 450mm, longueur 15.0 m	15,0	m.lin.	679,53 $	10 192,95 $
	- Ponceau no41, diamètre 450mm, longueur 22.5 m	22,5	m.lin.	606,70 $	13 650,75 $

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
2,3	Enrochement de pierre concassée de 100 – 200 mm sur une épaisseur de 300mm avec géotextile 7618, selon la disposition au plan et devis, incluant le nettoyage du fossé sur 10m en amont et aval du ponceau				
	- Ponceau no15, diamètre 600mm	1	global	972,72 $	972,72 $
	- Ponceau no16, diamètre 600mm	1	global	972,72 $	972,72 $
	- Ponceau no22, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
	- Ponceau no24, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
	- Ponceau no25, diamètre 600mm	1	global	972,72 $	972,72 $
	- Ponceau no27, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
	- Ponceau no28, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
	- Ponceau no29, diamètre 600mm	1	global	972,72 $	972,72 $
	- Ponceau no34, diamètre 600mm	1	global	972,72 $	972,72 $
	- Ponceau no38, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
	- Ponceau no41, diamètre 450mm	1	global	942,06 $	942,06 $
2,4	**Fondation granulaire** de pierre concassée pour tranchée de ponceau, incluant épandage, nivellement et compactage.				
	- Fondation supérieure de pierre concassée de type MG-20, épaisseur de 300 mm	1000	m^2	12,64 $	12 640,00 $
	- Fondation inférieure de pierre concassée de type MG-112 ou matériel existant conforme, épaisseur de 450 mm	1000	m^2	15,95 $	15 950,00 $
	- Fourniture et installation de **géotextile** de type 7612	1000	m^2	2,14 $	2 140,00 $
				TOTAL PARTIE 2,0	**273 339,81 $**

ANNEXE B
ESTIMATION DÉTAILLÉE

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT RE-300
RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS ET DE 11 PONCEAUX

ANNEXE B

RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-DES-NOYERS ET DE 11 PONCEAUX

Résultat de appel d'offre - Eurovia - Annexe A	1 232 733
Taxe - TPS	61 637
Taxe - TVQ	122 965
Coût des travaux	**1 417 334**
Coût direct	
Résultat de appel d'offre - Eurovia - Annexe A	1 232 733
	1 232 733
Frais incidents	
Frais de financement (d'émission) 5%	70 867
Frais pour les imprévus 10%	141 733
Honoraires professionnels (10%)	141 733
Taxes nettes	75 620
Total des frais incidents	**429 954**
Grand total du projet	**1 662 687**

Préparer par: Isabelle Arcoite, directrice générale
En date du: 12 août 2022

Signature IsabelleA